

Écrit par le 22 novembre 2024

Sécheresse : le préfet de Vaucluse classe le département en vigilance



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, vient de décider de placer l'ensemble du département en situation de Vigilance. Une mesure prise après consultation du comité départemental 'Sécheresse' afin de réduire la consommation d'eau en Vaucluse.

« Pour le département de Vaucluse, les pluies affichent sur les 7 derniers mois un déficit de près de 40%, explique la préfecture. Cette situation a été aggravée par l'absence d'épisode méditerranéen à l'automne et plus récemment, par un mois de mars exceptionnellement sec avec seulement 6 mm de pluie en moyenne. Malgré les impacts positifs des dernières pluies sur l'humidité des sols et le débit des cours d'eau, la situation reste préoccupante sur l'ensemble du département. »

En conséquence, il est désormais demandé aux usagers vauclusiens de :

Écrit par le 22 novembre 2024

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...),
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- réduire les consommations d'eau domestique,
- organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,
- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,
- anticiper les éventuelles restrictions à venir.

« Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable », poursuit la préfecture qui, en cas d'aggravation de la situation, pourrait être amenée à prendre de nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau.

Restriction de l'usage de l'eau sur les bassins du Lez, du Calavon et de la Nesque

Ecrit par le 22 novembre 2024



Constatant une situation de vigilance sécheresse, le [préfet de Vaucluse](#) vient de mettre en place les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau sur les bassins du Lez, du Calavon et de la Nesque. L'objectif est ainsi d'anticiper les risques de pénurie et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

En effet, la très faible pluviométrie observée depuis la fin juin dans un contexte d'épisodes de mistral récurrents, a entraîné une baisse rapide des débits des cours d'eau et de l'hygrométrie des sols. Les indicateurs pluviométriques et hydrauliques confirment cette évolution défavorable particulièrement marquée sur les bassins sensibles aux épisodes de sécheresse du Lez, du Calavon et de la Nesque.

« Poursuite du temps chaud. »

Par ailleurs, les prévisions météorologiques semblent confirmer la poursuite de ce temps chaud et sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles et d'eau potable. En conséquence, le Préfet de Vaucluse, après consultation du comité départemental 'Ressources en eau', a donc décidé de placer en situation 'Alerte' les secteurs du Lez, du Calavon et de la Nesque et de mettre en application les mesures

Ecrit par le 22 novembre 2024

de restriction de l'usage de l'eau prévues dans l'arrêté cadre sécheresse de Vaucluse. A savoir :

- réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage,
- interdiction de prélever et d'irriguer de 9h à 19h, à l'exception de la micro-aspiration, goutte à goutte, de cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- interdiction d'arroser les pelouses et jardins potagers, y compris par les particuliers, espaces verts et sportifs de toute nature de 9h à 19h,
- interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières...) et liées à la sécurité,
- le remplissage des piscines et spas privés est interdit, seule la mise à niveau pour raisons sanitaires est autorisée,
- fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

L'Aygues, l'Ouvèze et le Sud-ouest du Mont Ventoux sous surveillance

L'ensemble des autres bassins du département est maintenu en situation de vigilance. Une attention toute particulière sera accordée à l'évolution de la situation sur les bassins de l'Aygues, de l'Ouvèze et du Sud-ouest du Mont Ventoux. Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire sa consommation d'eau.